



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

art lyrique

Question écrite n° 101711

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le problème de la formation des jeunes chanteurs lyriques en France. En effet, à la sortie des conservatoires, il n'existe plus aucun lieu de transition pour assurer leur formation. Rares sont ceux qui peuvent accéder aux centres d'insertion professionnelle dans lesquels les postes de professeurs de chant ont été supprimés. Cette situation entraîne une aggravation de la perte de connaissance du répertoire lyrique français qui ne se transmet que de maître à élève. Par ailleurs, les professeurs de chant d'origine étrangère remplacent progressivement dans les conservatoires les professeurs français. En outre, la gratuité des études en France et plus encore, le revenu mensuel versé aux jeunes stagiaires dans ces centres, attirent les candidatures de nombreux chanteurs étrangers au détriment des jeunes Français qui n'ont pu, quant à eux, bénéficier d'une préparation comparable. En conséquence, il souhaite savoir si les crédits importants alloués par l'État à ce type d'enseignement ne pourraient pas être destinés, en priorité, à la formation des jeunes Français.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101711

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8235